





Votre régime frais de santé : Garanties et tarifs

VOTRE GRILLE DE GARANTIES

REGIME COMPLEMENTAIRE rennent le remboursement de la Sécurité limite des frais réellement engagés.

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITÉ	BASE	OPTION 1 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 2 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 3 (Y COMPRIS BASE)	BIENÊTRE	BIENÊTRE + UNIQUEMENT SUR L'OPTION 3
Frais de séjour	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Honoraires - médecin OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR en secteur conventionné	+ 30% en secteur conventionné
Honoraires - médecin hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	170% BR	185% BR	200% BR	+ 200% BR en secteur conventionné	+ 200% en secteur conventionné
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	-	-
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	-	2% PMSS/jour	3% PMSS/jour	4% PMSS/jour	-	+ 40€/jour
Chambre particulière	-	2% PMSS/jour	3% PMSS/jour	4% PMSS/jour	-	+ 50€/jour max 90j en MCO et 30j en psychiatrie
Transport remboursé par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	-	-
ACTES MÉDICAUX COURANTS						
Consultations spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Consultations spécialistes hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Consultations généralistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Consultations généralistes hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	170% BR	185% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Visites généralistes / spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	270% BR	370% BR	470% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Visites généralistes / spécialistes hors OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	150% BR	180% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Actes de petite chirurgie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	250% BR	250% BR	+ 30% BR	+ 30% BR
Actes de petite chirurgie hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	+150% BR	+150% BR
Analyses, laboratoire	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Auxiliaires médicaux	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Radiologie hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	160% BR	200% BR	-	-
PHARMACIE						
Pharmacie remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	-	-
Médicaments, vaccins ou homéopathie prescrits par un médecin et non remboursés par la S.S.	-	-	-	-	+ 100€	+ 100€
(DENTAIRE						
Soins dentaires remboursés par la S.S	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Inlay / onlay	100% BR	250% BR	350% BR	450% BR	-	-
Inlay core	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR	-	-
Parodontologie non remboursée par la S.S. (max 3 actes/an/bénéficiaire)	-	max 150€/acte	max 300€/acte	max 450€/acte	-	-
Implantologie non remboursée par la S.S. (racine et pilier) (max 3 implants/an/bénéficiaire)		max 10% PMSS/ implant	max 15% PMSS/ implant	max 20% PMSS/ implant	-	+ 150€/implant
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR		
Prothèses dentaires non remboursées par la S.S.(*)	-	260% BRR	360% BRR	460% BRR	-	-
Orthodontie remboursée par la S.S.	125% BR	260% BR	360% BR	460% BR	-	-
Orthodontie non remboursée par la S.S.	125% BRR	260% BRR	360% BRR	460% BRR	-	-
AUTRES PROTHÈSES						
Prothèses auditives remboursées par la S.S. /an/bénéficiaire(***)	100% BR	max 10% PMSS	max 15% PMSS	max 20% PMSS	-	+ 400€
Appareillages remboursés par la S.S. /an/bénéficiaire(**)	100% BR	max 7,5% PMSS	max 10% PMSS	max 15% PMSS	-	+ 400€ (gros appareillage uniquement)

00	OPTIQUE (***) les forfaits s'entendent par équipement et un équipement / 2 ans		BASE	OPTION 1 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 2 (Y COMPRIS BASE)	OPTION 3 (Y COMPRIS BASE)	BIENÊTRE	BIENÊTRE +
	Verres remboursés par la S.S.	Verres simples	100€	200€	280€	320€		
		Verres complexes	200€	350€	500€	600€	-	+ 150€ / Verre
	10 3.3.	Verres hyper complexes	200€	450€	600€	700€		
	Monture remboursée par la	S.S.	50€	80€	110€	150€	-	-
	Lentilles remboursées par l /an/bénéficiaire(**)	a S.S. (y.c. jetables)	5% PMSS	5% PMSS	10% PMSS	12,5% PMSS	-	-
	Lentilles non remboursées /an/bénéficiaire	-	5% PMSS	10% PMSS	12,5% PMSS	-	-	
	Chirurgie de la myopie (/œ	il/an/bénéficiaire)	-	300€	400€	600€	-	+ 200€
	MATERNITÉ - ADOPTION(****)							
	Indemnité forfaitaire (doublé	5% PMSS	10% PMSS	15% PMSS	20% PMSS	-	-	
12	CURE THERMALE REMB	OURSÉE PAR LA S.S						
	Allocation forfaitaire	-	100% FR max 10% PMSS	100% FR max 15% PMSS	100% FR max 20% PMSS	-	-	
ē	PACK BIEN-ÊTRE							
	Ostéopathie, Chiropracteur, Microkinésiste, Etiopathe, Acupuncteur, Sevrage tabagique, Podologue, Diététique, et Psychologie		20€ / SÉance (max 2 séances/an/bénéficiaire)	30€ / Séance (max 3 séances/an/bénéficiaire)	40€ / Séance (max 4 séances/an/bénéficiaire)	50€ / Séance (max 5 séances/an/bénéficiaire)	-	-
	Sevrage tabagique sur prescription médicale (forfait annuel)		-	-	-	-	-	+ 50€
	Contraception prescrite non rer	mboursée par la S.S (forfait annuel)	-	-	-	-	-	+ 50€
	Forfait bandelette d'autosurve	eillance glycémique (forfait annuel)	-	-	-	-	-	+ 50€

(*) Sur la base d'un SPR 30 OU HBLD418. (**) En tout état de cause, remboursement du ticket modérateur, inclu dans la garantie. (***)Prise en charge limitée à un équipement optique (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique du bénéficiaire, sauf pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 équipement tous les ans). La part de prise en charge pour la monture dans l'équipement optique ne peut excéder 150 €. (**) Verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries. (**) Verres simple foyer, dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs. (**) Verres multifocaux ou progressifs sphèro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 dioptries ou les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries. (****) Naissance déclarée à l'état civil (ou adoption d'un enfant de moins de 12 ans), sous réserve de fourniture du justificatif

BR: Base de remboursement de la Séc. Soc. BRR: Base de remboursement reconstituée. - FR: Frais réels - MCO: Médecine, Chirurgie, Obstétrique - OPTAM: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO: Option de Pratique

BR: Base de remboursement de la Séc. Soc. BRR: Base de remboursement reconstituée. - FR: Frais réels - MCO: Médecine, Chirurgie, Obstétrique - OPTAM: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO: Option de Pratique Tarifaire Maitrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - S.S.: Sécurité sociale.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE

EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

By Hospitalisation : Acte de chirurgie OPTAM (ex : appendicectomie) : dépense 650€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGI	REMBOURSEMENT ME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS LA SÉCURITÉ SO	CIALE	RESTE À CHARGE		
BASE	187,89€	187,89€	187,89€				
OPTION 1	187,89€		507,30€				
OPTION 2	187,89€		650,00€				
OPTION 3	187,89€		650,00€		0€		

Optique : Equipement optique simple (verres + monture): dépense 450€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGI	REMBOURSEMENT ME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS LA SÉCURITÉ SO	CIALE		RESTE À CHARGE	
BASE	4,44€	150,00€	150,00€				
OPTION 1	4,44€		280,00€				
OPTION 2	4,44€		390,00€				
OPTION 3	4,44€		450,00€			0€	

O Actes médicaux : Consultation spécialiste HORS OPTAM (ex: psychiatre) : dépense 60€

RÉGIME CHOISI PAR L'EMPLOYEUR	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOUF RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y C	RESTE À CHARGE			
BASE	19,60€	28,00€				32,00€
OPTION 1	19,60€	42,00€				18,00€
OPTION 2	19,60€	42,00€				18,00€
OPTION 3	19,60€	56,00€				4,00€

CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION:



Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garantie et structure de cotisation il a choisi.

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.



Le choix d'option est selon la structure de cotisation, applicable de manière obligatoire ou facultative à vos ayants droit.

STRUCTURE DE COTISATION:

COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR **AYANTS DROIT OBLIGATOIRES**

Structure Isolé/Famille



Enfant(s)

(Famille)



COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR AYANTS DROIT FACULTATIFS

Structure Isolé/Duo/Famille



(ou conjoint) (Isolé) (Duo)

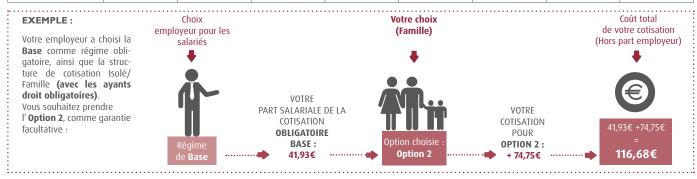




COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

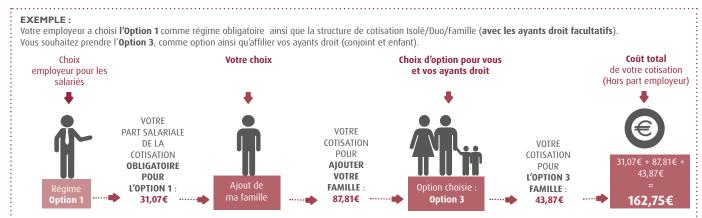
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option de 1 à 3.

COTISATION ISOLÉ/FAMILLE									
Base = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général	Ва	ise	Option 1		Option 2		Option 3		
Isolé	1,199% PMSS	Part salariale : 19,84€	+0,763% PMSS	Soit +25,26€	+1,141% PMSS	Soit +37,77€	+1,539% PMSS	Soit +50,95€	
Famille	2,533% PMSS	Part salariale : 41,93€	+1,575% PMSS	Soit +52,15€	+2,257% PMSS	Soit +74,75€	+3,009% PMSS	Soit +99,62€	



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation Base, Option 1, 2, ou 3 pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

	STRUCTURE DE COTISATION : ISOLE/DUO/FAMILLE								
Option 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE									
Régime général	Opt	ion 1	Opti	on 2	Option 3				
Isolé	1,877% PMSS	Part salariale : 31,07€	+0,324% PMSS	Soit +10,73€	+0,654% PMSS	Soit +21,65€			
Duo	+1,495% PMSS	Soit +49,50€	+0,533% PMSS	Soit +17,65€	+1,101% PMSS	Soit +36,45€			
Famille	+2,652% PMSS	Soit +87,81€	+0,617% PMSS	Soit +20,43€	+1,325% PMSS	Soit +43,87€			





VOS COTISATIONS EN € POUR 2018

EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

STRUCTURE DE COTISATION ISOLÉ/FAMILLE (OBLIGATOIRE) Régime souscrit par l'entreprise: Régime collectif de **Base**

Cotisation : 39,68€/2 = 19,84€.

Part salariale : 19,84€

			Cl	noix 1 BASE = régime obliga	atoire				
Régime général		BASE 0		Option 1		Option 2		Option 3	
Isolé	1,199% PMSS	Part salariale : 19,84€*	+0,763% PMSS	Soit +25,26€	+1,141% PMSS	Soit +37,78€	+1,594% PMSS	Soit +50,96€	
Famille	2,533% PMSS	Part salariale : 41,93€	+1,575% PMSS	Soit +52,15€	+2,257% PMSS	Soit +74,73€	+3,009% PMSS	Soit +99,63€	
	Choix 2 OPTION 1 = régime obligatoire								
	Régime général		OPTION 1		Option 2		Option 3		
	Isolé	Isolé		Part salariale : 30,54€	+0,324% PMSS	Soit +10,73€	+0,654% PMSS	Soit +21,65€	
	Famille	Famille		Part salariale : 64,02€	+0,575% PMSS	Soit +19,04€	+1,188% PMSS	Soit +39,33€	
					Choix 3 OPTION	l 2 = régime obligatoire			
			Régime général			OPTION 2	Option 3		
			Isolé		2,127% PMSS	Part salariale : 35,20€	+0,282% PMSS	Soit +9,34€	
			Famille		4,368% PMSS	Part salariale : 72,31€	+0,526% PMSS	Soit +17,42€	
			Choix 4 OPTION 3 =			régime obligatoi:	e		
			Régime général				OPTION 3		
					Isolé		2,356% PMSS	Part salariale : 39,00€	
					Famille		4,795% PMSS	Part salariale : 79,38€	

Le montant des cotisations exprimé en € est donné à titre indicatif, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le délégataire de gestion en fonction de l'évolution du PMSS.

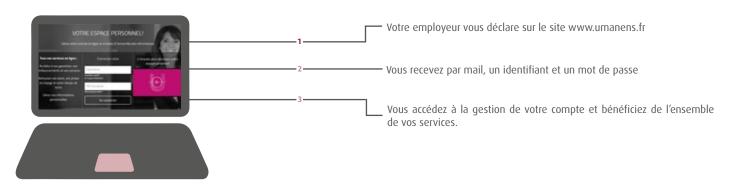
Selon le régime obligatoire mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garanties supérieur, le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge.

Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garanties choisi, et sont uniquement à votre charge.



BON A SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?





www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE:

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.





L'expérience mutuelle!

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...
Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



www.umanens.fr

Retrouvez nous en un clic!



Contacter un conseiller par téléphone : 01 85 78 13 13

ou par mail: gestion-adherents@umanens.fr



Par courrier en nous retournant

la demande d'adhésion, accompagnée des pièces justificatives à l'adresse suivante : GESTION BRANCHE UMANENS TSA 60002 75487 PARIS CEDEX 10.





